



**Véhicules commerciaux pour les frontaliers
Formalités douanières,
Remboursement de la TVA et
Enregistrement de la TVA**

Situation de départ

Vous êtes en possession d'une voiture de société, qui est utilisée par les employés résidant à l'étranger. Depuis le 1er mai 2015, la loi interdit formellement à tout employé d'utiliser le véhicule d'entreprise suisse dans l'espace de l'UE pour des déplacements personnels.

Tout non-respect des règles peut entraîner les conséquences suivantes:

- La mise en fourrière immédiate du véhicule
- Une amende (pouvant aller jusqu'à 25 % de la valeur du véhicule)
- Le paiement immédiat de la TVA

Selon le règlement d'exécution de février 2015

Solution

Afin que votre employé puisse utiliser le véhicule légalement pour des déplacements privés dans l'espace de l'UE, nous déclarerons le véhicule aux autorités douanières pour vous "en vue d'une mise en libre pratique".



Notre offre

Nous vous proposons nos services en trois formules. Vous pouvez donc décider de l'importance du soutien et du service que vous désirez recevoir.

Formule Basique

Nous préparons tous les documents et dossiers nécessaires pour que vous puissiez effectuer vous-même la déclaration au bureau de douane.

Formule Confort

Pour tous les documents au préalable préparés par nos soins, nous pouvons mettre à votre disposition un assistant qui vous aidera à effectuer la déclaration de dédouanement au bureau de douane.

Formule VIP

Nous préparons tous les documents nécessaires, nous récupérons le véhicule à n'importe quel endroit en Suisse pour la déclaration de mise en libre pratique, puis nous restituons le véhicule de nouveau.

Déroulement

Afin que vous puissiez bénéficier de nos services, nous avons besoin de votre part que les documents soient dûment complétés et signés.

Après réception de ces documents, vous recevrez une ou deux facture/s de notre part.

Nous préparons le dédouanement et les documents nécessaires; après réception du paiement, le dédouanement pourra être effectué. Selon la formule que vous aurez souscrite, nous vous enverrons les documents, y compris les instructions, par la poste (formule Basique), nous fixerons un rendez-vous avec vous pour le dédouanement (formule Confort) ou pour la récupération du véhicule (formule VIP).

En cas de frais supplémentaires de la part des autorités, un décompte final sera établi.

Il faudra compter environ deux semaines entre le moment où vous passez la commande et le dédouanement effectif. Ce délai est nécessaire afin d'établir les documents et la coordination.

Félicitations

Désormais, votre employé peut légalement utiliser le véhicule pour des trajets privés dans l'espace de l'UE.

Service supplémentaire de remboursement de la TVA et enregistrement de la TVA

Dans le cadre du dédouanement de vos véhicules d'entreprise vers les pays étrangers limitrophes de la Suisse, il est possible de récupérer la TVA payée ou d'effectuer pour vous la déclaration de TVA nécessaire. Ce service est fourni par notre partenaire moneycare AG. La taxe sur la valeur ajoutée est de 19% en Allemagne, 20% en France et en Autriche.

Le remboursement / enregistrement de la TVA est possible / nécessaire comme suit :

Pays	Allemagne		France		Autriche	
	Achat	Leasing	Achat	Leasing	Achat	Leasing
Ayant droit économique						
Remboursement de la TVA possible	oui	oui	non	*	non	oui
Frais supplémentaires après dédouanement pour le détenteur du véhicule	oui	oui	non	non	oui	oui
Conditions pour le détenteur du véhicule	oui	oui	non	oui	oui	oui



Spécial Allemagne:

Véhicule acheté ou loué :

L'acheteur/le locataire doit se faire immatriculer en Allemagne, puisque chaque mois 1 % du prix catalogue du véhicule, dont 19 % de TVA & 0,03% par KM entre le domicile et le lieu de travail doit être versé au bureau des impôts de Constance. Cela se fait mensuellement au moyen d'une déclaration de TVA. La TVA pour l'acheteur ne peut être remboursée que par le biais de l'enregistrement à la TVA. Nous serons heureux de vous aider.

Spécial France:

*Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de ne plus payer de TVA lors du dédouanement des véhicules dans l'UE, mais tous les véhicules dédouanés doivent être déclarés auprès des autorités fiscales françaises. Les conditions suivantes doivent toutefois être respectées :

- La société qui octroie le leasing **doit obligatoirement obtenir un numéro de TVA en France.**

- La déclaration doit être déposée auprès des autorités fiscales françaises, en général par trimestre.

- **La société de leasing doit avoir conclu un accord avec moneycare AG pour le service de déclaration et d'enregistrement de la TVA. Pour ce service, moneycare AG facture au preneur de leasing un montant forfaitaire par véhicule dédouané.**

- **ATTENTION Si vous avez un donneur de leasing qui ne souhaite PAS s'enregistrer en France, vous ne pouvez pas non plus utiliser le véhicule à des fins privées !!! Et vous ne pourrez pas non plus dédouaner votre véhicule dans l'UE. En cas d'urgence, vous devriez changer de société de leasing - Veuillez vous informer auprès de moneycare AG!**

Spécial Autriche:

Si votre employé est originaire d'Autriche, vous serez dans l'obligation de vous inscrire auprès du bureau des impôts de Graz, si vous n'y êtes pas encore inscrit. En ce qui concerne la participation privée du conducteur, la TVA doit être payée à l'Autriche. De plus, en raison de la NOVA (taxe de consommation standard), le conducteur doit tenir un journal de bord. Le conducteur n'est pas autorisé à parcourir plus de 20 % de kilomètres à titre privé par rapport au kilométrage total du véhicule.

Passation de commande

En tant que propriétaire du véhicule, vous pouvez demander le dédouanement à tout moment.

Veillez nous envoyer votre commande avec les documents nécessaires pour le dédouanement à order@moneycare.ch

Le formulaire de commande ainsi que toutes les informations et autres formulaires sont disponibles sur le site www.moneycare.ch.

Bien entendu, nous sommes également à votre disposition pour répondre personnellement à toutes vos questions.

moneycare AG
Konradstrasse 14
CH-8005 Zürich

Tel: +41 44 552 49 49

money
care.ch



Remarques importantes

Il ne peut être renoncé à la mise en libre pratique, si l'employé souhaite utiliser également le véhicule à des fins privées dans la zone de l'UE.

Il importe le choix de la voiture de société pour réduire les coûts de cette "mise en libre pratique".

Votre véhicule est-il un véhicule fabriqué en Europe ?

Certaines marques automobiles européennes font fabriquer leurs véhicules en dehors de l'Europe et sont donc soumis à des droits de douane. Quelques marques de voitures extra-continentales sont produites en Europe et sont donc exemptes de frais de douane supplémentaires.

Veuillez demander à votre garagiste si le véhicule que vous avez choisi dispose d'une attestation d'origine.

Avez-vous loué ou acheté le véhicule ?

Votre société de leasing travaille-t-elle avec moneycare AG ?

Si vous avez des questions, nous serons heureux de pouvoir vous aider.

La procédure de dédouanement doit être effectuée pour chaque nouveau véhicule de société.

Allemagne : En tant que propriétaire d'un véhicule, vous vous engagez à vous faire enregistrer auprès du bureau des impôts de Constance et de payer la TVA sur la partie privée de l'employé plus une redevance pour le trajet du travail.

Autriche : En tant que propriétaire d'une voiture, vous vous engagez à vous inscrire auprès du bureau des impôts de Graz et de payer la TVA de la partie privée de l'employé plus une redevance sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail. En outre, une preuve appropriée du kilométrage effectué en Autriche et en dehors de l'Autriche devra être fournie ; concernant la NOVA et l'éventuelle obligation de payer la TVA, votre société de leasing est soumise à d'autres conditions qui pourront engendrer des coûts importants.

France : le véhicule exporté en France doit être réexporté de France à la fin du contrat de leasing. moneycare AG se chargera également de l'exportation pour vous. Les formules de services sont identiques à celles qui concernent les importations dans l'UE.

Exclusion de responsabilité

Cette brochure a été réalisée en étroite collaboration avec les offices et autorités. Toute responsabilité liée à cette brochure ou à l'utilisation de nos services est exclue.

Si le dédouanement doit entraîner d'autres obligations pour le client (par exemple des justificatifs complémentaires, documents, certificats, enregistrements auprès d'autres services, nouvelles taxes ou redevances, etc.), nous n'assumerons aucune responsabilité, en cas de non-conformation du client face aux demandes ou exigences.

La moneycare AG ne dédommage aucun frais de déplacement, de temps, de matériel ou d'honoraires.

Pour que le processus de dédouanement puisse se dérouler sans heurts, le véhicule doit être fiable et sûr dans son fonctionnement. Il doit également être prêt à conduire (techniquement et visuellement).

Lors du dédouanement du véhicule; si celui-ci appartient à une société de leasing et que dans ce cas précis surviennent des inconvénients financiers ou autres ; le client sera dans l'obligation de les assumer.

Ni la société de leasing ni moneycare AG n'assumeront la responsabilité en cas de réponse négative concernant le remboursement de la TVA. Cela vaut également si vous chargez une autre entreprise en vue d'un remboursement.

Les documents doivent être dûment complétés et remis être transmis à temps à moneycare AG. **Les honoraires sont facturés directement par moneycare AG ou vous recevez le reste de la somme par virement sur votre compte.**

Toutes les informations sont fournies sans garantie et sont sujettes à des modifications de la loi de quelque nature que ce soit.

Statut Janvier 2023